

N^o 5598 de Dép^t /
Série.

Royaume

DE

BELGIQUE.

Bruxelles, le 17 ^{de} Août 1844

N^o 52
47

Messieurs,

Ministère de l'Intérieur.

6^e Division N^o 2640.

On est prié de rappeler, dans la
réponse, le chiffre indicatif de la
Division, le N^o et l'objet sommaire de
la pièce.

" ANNEXE "

Monsieur collègue, M^r le Ministre
de la Justice, m'informe que 9 tableaux
provenant de l'abbaye de St. Hubert,
se trouvant actuellement déposés à son
Département. Parmi ces œuvres, qui
sont fort endommagées, se trouvent
deux portraits d'anciens gouverneurs
généraux des Pays-Bas, que leur
intérêt historique pourrait rendre
dignes des restaurations, & d'un
placement dans le Musée de
l'Etat. Je prie, Messieurs, m'en
référer à votre appréciation, & je
voudrais, en conséquence, savoir si
vous délèguerez à cet effet un ou deux
des membres de votre commission.

Agitez, Messieurs, l'assurance
de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Tomme

A la Commission administrative du Musée Royal
de Peintures.
à Bruxelles

Musee royal
de
tableaux
N^o 52.

47

Musée, le 7 février 1844.

à M^{re} le Ministre de l'Intérieur

M. le Ministre.

Nous avons examiné avec
attention les neuf tableaux
provenant de l'abbaye de
St. Hubert, dont nous entre-
tenait votre lettre du 17
Décembre 2^e, de 8^o, N^o 26^o,

L'un des deux portraits
compris parmi ces ouvrages,
quoique d'une exécution bien
faible, nous a paru cependant
offrir assez d'intérêt, pour
pouvoir nous en proposer
la restauration afin de le
placer au Musée qui pos-
sède déjà quelques portraits
de ce genre. Nous croyons
qu'il représente Charles VI.

Il est à regretter que
l'état de détérioration de
l'autre portrait ne permette
plus de le restaurer.

En Vostre service

9
L'écrit en la goni-concord

Quant aux sept autres lettres
elles ne sont en majeure partie
que de médiocres copies et mé-
ritent par, à notre avis, les
prix qui saurait la moindre
restitution si y faire pour les
placer dans l'un ou l'autre
établissement de l'état.

Pour prouver toutefois
M^{rs} M^{rs}, qu'il serait con-
venable de les conserver dans
l'état où elles se trouvent pour
qu'on ne puisse par, par la suite,
opposer le gouvernement de l'épê-
coppé d'objets d'art ou autres
~~qui~~ ne mériteraient pas ~~de~~
d'être attribués une valeur d'au-
supérieur à ce qu'ils méritent
réellement.

Pour vous prouver d'après
M^{rs} M^{rs}, l'apr. 8.

De la Cor. et D.

Le Secrétaire F. J. J.
V. J.

Bruxelles, le 10 Avril 1843.

N^o 9233 du Dép^t. 16^{me} Série.

3

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

N^o 52
S.

6^e DIVISION.

N^o 2650

N. B. On est prié de rappeler, dans la
réponse, le chiffre de la Division,
et le N^o d'enregistrement.

ANNEXE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous
informer que M^r le Ministre de
la Justice vient de mettre à
votre disposition les deux portraits,
provenant de l'abbaye de St.
Hubert, qui se trouvaient déposés
à son Département, & que vous
avez précédemment examinés.

M^r le Ministre de la Justice
me fait observer que, d'après l'appréciation
de l'artiste ordinairement chargé
de restaurer les tableaux du Musée,
il sera peut-être possible de
restaurer encore celle de ces deux
toiles que, dans votre rapport du
3 Février dernier N^o 52, vous
jugiez

A la Commission Administrative
du Musée Royal de Tableaux,
à Bruxelles.

jugiez entièrement perdue.
Agréez, Messieurs, l'assurance
de ma considération très distinguée,

Le Ministre de l'Intérieur,
Versoix

N^o 2

Monsieur

Voici les portraits des Duc, provenant de S^t Hubert
j'ai trouve sur le revers de la toile l'inscription
ici jointe J. P. Vander Schlichter
peint ann 1730.

J'ai l'honneur de vous Saluer
J. f. Thijss

Bruxelles 24 x br 1845

Monsieur
Monsieur Stienau
Secrétaire du
Musée de Tableaux

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Exposition
NATIONALE
des
BEAUX-ARTS.

5
Bruxelles, le 14 Janvier 1846.

Monsieur Vander Helst,

Mr Chrys réclame le paiement
d'une somme de 400 francs pour
les frais de ventoilage des deux por-
traits provenant de l'Abbaye de
St. Hubert. - Ne jugez-vous pas
convenable de lui verser cette somme
sur les fonds restant disponibles
sur 1846. (Beaux. Arts). - Ci joint
le rapport à caution pour
demander l'exemption des droits
d'entrée de la Statue de Weickmann.

Très respectueusement
V. D.
V. D.

Bruxelles, le 19 Janvier 1846

No de Dép^t, Série.
MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.
Division. 2^e
ANNÉE

Mr. Chys,
Restaurateur de Tableaux
rue de Louvain
Munster
Mr.

Musee royal
de
Tableaux

N^o 52
47

Je vous prie de vouloir bien
afin de me mettre à même de
faire liquider ce qui nous est
dû pour le renvoi des deux
grands Portraits provenant de
l'Abbaye de St. Hubert, m'adresser
en double expédition, dont une
sur timbre de 45 Centimes une
déclaration ainsi conçue:

Je déclare qu'il m'est dû
par M. ou par le Ministre de l'Intérieur

la somme de quatre cents francs
(Fr. 400.-) pour frais de rentoilage
et de restauration de deux grands
Portraits historiques provenant de
l'Abbaye de St. Hubert.

Bruxelles, le 15 Décembre 1845.

Agreez, Mr. l'apurement de ma
Comité au Distinction.

Le Secrétaire.

J. F. H.

4

Reçu de la Commission adminis-
trative du Musée royal de peinture
et de sculpture une ordonnance de
paiement, N^o 71,298, de la somme
de quatre cents francs, pour
paiement des frais de rentoilage
et de restauration des deux grands
portraits historiques provenant
de l'Abbaye de St Hubert.

Musée. le 28 février 1846.

J. P. Thijs -